

Annonay

Tetra médical : un grand point d'information jeudi 10 septembre

L'union locale CGT organise un temps de rencontre à destination de « toutes les personnes concernées par les conséquences de l'exposition à l'oxyde d'éthylène au sein du laboratoire Tetra médical d'Annonay ». Cette réunion d'information et d'échanges, gratuite, se déroulera jeudi 10 septembre, à 16 h 45, à la halle aux Muletiers, au parc de la Lombardière.

Depuis sa liquidation judiciaire en 2022, l'entreprise Tetra médical, fabricant de dispositifs médicaux à usage unique, n'a jamais fait autant parler d'elle.

Plusieurs procédures judiciaires sont en cours aux prud'hommes à Annonay, au tribunal de Privas mais aussi au pénal (lire par ailleurs). Et ce, pour faire la lumière sur l'ampleur de l'exposition à l'oxyde d'éthylène dont ont été victimes les anciens travailleurs œuvrant au sein du laboratoire installé à Marenton.

Un gaz invisible qui fait tâche

La réunion organisée par la CGT le jeudi 10 septembre, à 16 h 45, à la halle aux Muletiers (Lombardière) se veut un point d'étape mais aussi un moment d'échanges sur ce qui est devenu l'affaire Tetra.

Cette réunion concerne les



L'entreprise Tetra médical, fermée définitivement en février 2022, prend la poussière. Le grand ménage judiciaire est en cours. Photo Étienne Gentil

ex-salariés de l'entreprise (ils étaient encore 160 à Annonay avant la liquidation judiciaire). Mais aussi ceux de l'entreprise et partenaire voisine Via Logistique (plateforme logistique), elle, toujours active. Sans oublier les intérimaires, stagiaires et même les sous-traitants qui sont passés, même par intermittence à Tetra médical dans le cadre de leur travail. Sans oublier des riverains de l'ex-laboratoire qui se sont montés en collectif depuis la révélation de l'affaire en février 2023 par l'union locale CGT à partir de témoignages d'anciens salariés.

La mobilisation est grande, aussi grande que les risques pour la santé présumés de l'oxyde d'éthylène. Ce gaz incolore, cancérigène pour l'homme selon le Centre international de recherche sur le cancer mais aussi possiblement mutagène (entraînant des mutations génétiques) et toxique (pouvant entraîner des problèmes de stérilité) est interdit comme pesticide dans l'Union européenne depuis 1991 et comme biocide depuis 2011. Il reste autorisé comme agent stérilisateur dans l'industrie, comme ce fut le cas des décennies à Tetra médical.

Des entretiens individuels sur inscription

Lors de la réunion du jeudi 10 septembre, la CGT annonce trois points à l'ordre du jour : « La reconnaissance des maladies professionnelles et le suivi des démarches engagées pour les victimes dans le cadre de procédures judiciaires ; les suivis post-professionnel et post-exposition pour assurer le suivi des victimes et leurs enfants nés Tetra (sic) dans la durée ; les démarches engagées dans le cadre de la procédure pénale ».

La rencontre se veut aussi un moment d'échanges où « la parole pourra se libérer ». Chacun aura la possibilité de s'exprimer. Si besoin, cela pourra être fait en toute confidentialité avant la réunion. Entre 14 et 16 heures, la sociologue Annie-Thébaud-Mony et l'avocat François Lafforgue proposeront des entre-

Repères ► En quête de justice

► Au conseil de prud'hommes d'Annonay, 152 ex-salariés ardéchois ont obtenu la reconnaissance du préjudice d'anxiété. Une quarantaine d'employés a décidé de faire appel auprès de la cour d'appel de Nîmes, pour une meilleure indemnisation.

► Le pôle de santé publique au parquet de Marseille est saisi de l'affaire sur le plan pénal, notamment pour mise en danger de la vie d'autrui.

► Au pôle social du tribunal judiciaire de Privas, une ex-salariée a demandé la reconnaissance d'une « faute inexcusable de l'employeur » en lien avec le développement de plusieurs cancers.

► Au tribunal judiciaire de Privas, cinq ex-salariées ont obtenu la reconnaissance de leur pathologie en maladie professionnelle.

tiens individuels. Il convient de prendre rendez-vous auprès de la CGT d'Annonay (ul-cgt.annonay@orange.fr ; Tél. 04 75 33 21 16).

Plus de quatre ans après ce qu'on présumait comme la fin de Tetra médical, le combat des ex-Tetra continue. Certains sont tombés en route, lassés par les procédures ou fauchés par la mort. D'autres continuent à se battre pour eux mais aussi les autres. Pour ne pas oublier, pour ne plus que cela se reproduise et pour faire une croix définitivement sur cet oxyde d'éthylène qui, décidément, tient beaucoup trop à la peau.

● Étienne Gentil

Justice, accompagnement, santé : des spécialistes seront présents

La CGT d'Annonay est à l'initiative de la rencontre du jeudi 10 septembre à laquelle participeront également Annie Thébaud-Mony, M^e François Lafforgue, Sylvain Bertschy et Noémie Zapata.

► **Annie Thébaud-Mony** est la présidente de l'association Henri-Pézerat dont l'objectif est de « créer et de faire vivre un réseau d'échanges d'expérience et d'aide aux luttes sociales concernant la santé des personnes en lien avec le travail et l'environnement ». La sociologue, déjà engagée sur le dossier de l'amiante, est impliquée dans

le dossier Tetra médical depuis le début.

► **M^e François Lafforgue** est l'avocat qui accompagne les procédures judiciaires devant les différents tribunaux. Il assure la défense des personnes engagées dans une procédure judiciaire et assure le suivi des différents dossiers.

► **Sylvain Bertschy**, enseignant-chercheur à l'université d'Avignon fait aussi partie du Centre Norbert Elias qui « fédère des chercheurs issus de différentes disciplines convaincus de l'unité des sciences humaines et sociales ». Il est responsable scienti-

fique du projet de recherche-action qui accompagne la mise en place des suivis dits post-professionnel (SPP) et post-exposition (SPE), comme celui qui devrait s'amorcer au centre de santé Les Cévennes en septembre.

► **Noémie Zapata**, socio-anthropologue, est chercheuse associée au Giscop 84 (Groupement d'intérêt scientifique sur les cancers d'origine professionnelle et environnementale dans le Vaucluse). Elle est coordinatrice des échanges interorganismes et des suivis post-professionnel et post-exposition.

Le suivi post-professionnel enfin opérationnel ?

Jeudi 10 septembre, des précisions devraient être apportées sur le suivi post-professionnel attendu de longue date par les personnes ayant travaillé ou collaboré avec Tetra médical. Ce suivi devrait démarrer courant septembre au sein du centre de santé Les Cévennes (entre Annonay et Boulieu-lès-Annonay). Le centre de santé devrait signer une convention avec l'université d'Avignon et le Giscop 84 (Groupement d'intérêt scientifique sur les cancers d'origine professionnelle et environnementale dans le Vaucluse). En parallèle, le suivi post-exposition devrait être assuré par le service de santé au travail d'Annonay.